

Dimanche 08 Octobre 2023

REGLEMENT 2023

Le Triathlon de Roquebrune est soumis au règlement de la FFTRI, il est disponible ici :

<https://www.triathlonprovencalepescotedazur.com/wp-content/uploads/2023/04/2023-Reglementation-sportive.pdf>

L'engagement est ferme et définitif, l'organisateur se réserve cependant le droit de modifier ou de reporter l'inscription suivant le cas (force majeur/blessure etc). La demande doit impérativement être faite par l'athlète initialement engagé et par écrit au maximum 15 jours avant la compétition.

Le port du dossard en natation est déconseillé. L'organisateur fournira 2 dossards, l'athlète qui l'aurait perdu sur la partie cycliste, devra se remettre en conformité à son retour dans l'air de transition.

Respect impératif du code de la route sous peine de disqualification. La Partie cycliste se déroule sur route ouverte à la Circulation.

- Port du casque homologué avec sangles obligatoires - Dossards visibles pour l'épreuve cycliste et la course à pied –

Il faut impérativement respecter les consignes des signaleurs et rester sur sa voie. Les concurrents doivent prendre connaissance des parcours avant la course (cartes disponible sur le site de l'événement (teamtriathlonroquebrune.com) et sur le briefing électronique envoyé à chaque concurrent en amont de la compétition, il sera en plus affiché le jour de l'épreuve dans la zone de retrait des dossards.

Respect impératif du code de la route sous peine de disqualification.

- Port du casque homologué avec sangles obligatoires –et Dossards visibles pour l'épreuve cycliste dans le dos et En course à pied le dossard doit être positionné devant et visible (prévoir ceinture porte dossard)
- Respecter les consignes des signaleurs et rester sur sa voie.

Le drafting est interdit en vélo, il faut respecter une distance minimum de 7m entre deux roues avant.

Tout accompagnement (à pied, vélo, trottinette etc) est interdit.

Les licenciés sont couverts par les garanties accordées par l'assurance liée à leur licence FFTRI, les non licenciés par l'assurance journalière. Les concurrents participent à la course sous leur Propre et exclusive responsabilité.

L'organisation, bien que couverte par une assurance en

Responsabilité civile, décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de défaillance physique Immédiate ou future, consécutive à un mauvais état de santé.

Les contrôles sont effectués par les arbitres officiels F.F.T.R.I., sous les règlements de la F.F.T.R.I.

Récompenses : Les trois 1er hommes et les trois 1ere femmes au scratch ainsi que le 1er homme et la 1ere femme de chaque catégorie (récompenses non cumulables) seront récompensés sur les deux formats.

Relais récompense sur les 2 formats pour 1ere équipe Homme, 1ere équipe femme et 1ere équipe mixte sur les 2 formats.

Il est strictement interdit de jeter ses déchets en dehors des points de ravitaillement ou des zones de propreté seront mises à disposition.

Dans l'ensemble, toute aide extérieure est proscrite.

Il faut respecter les horaires d'ouverture et fermeture du parc à vélo (voir programme)